



NOM de l'étudiant :

Prénom :

Qualité demandée : Interne
 Interne externe (3 repas mais non logé)
 Demi-pensionnaire
 Externe

**DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION
ETUDIANTS DE CPES ARTS ou CPGE**

DOCUMENTS A REMPLIR ET A FOURNIR

1	<p>1 fiche d'inscription à renseigner et photo de l'étudiant à coller</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie de la pièce d'identité de l'étudiant (carte d'identité ou passeport) 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
2	<p>1 fiche Intendance à renseigner</p> <p>Remarques :</p> <ul style="list-style-type: none"> Si étudiant boursier : <ol style="list-style-type: none"> Accusé réception du dossier ou notification d'attribution (à télécharger sur le site du CROUS de votre académie) RIB au nom de l'étudiant Si règlement par prélèvement (réservé aux internes ou internes externes) : <ol style="list-style-type: none"> Autorisation Mandat de prélèvement RIB récent du compte à prélever <p>Fiches de renseignement tarifs 2022 (pour information)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3	<p>1 fiche d'urgence à renseigner</p> <ul style="list-style-type: none"> Photocopie des vaccins 	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	<p>Copie du relevé de notes du Baccalauréat (uniquement MPSI ou CPES Arts)</p>	<input type="checkbox"/>

Attention ! Merci de ne pas imprimer ce dossier en recto-verso (fiches à destination de différents services)

SITUATION FAMILIALE DES REPRESENTANTS LEGAUX : Cochez la (les) case(s)

- Mariés
 Pacsés
 Concubins
 Célibataire
 Veuf/Veuve
 Séparés
 Divorcés
Résidence de l'étudiant : Chez la mère
 Chez le Père
 Garde alternée

1^{er} REPRESENTANT LEGAL
(Résidence de l'élève et responsable financier)

Les personnes au chômage indiqueront leur ancienne profession

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : N° Portable :

Courriel :@.....

Lien de parenté avec l'élève (à cocher) : père mère tuteur autre :

Profession : Actif (ve) – Retraité (e) – Recherche d'emploi – Autre (entourez)

Employeur : Tél. du lieu de travail :

J'autorise Je n'autorise pas

l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.

2^d REPRESENTANT LEGAL

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél : N° Portable :

Courriel :@.....

Lien de parenté avec l'élève (à cocher) : père mère tuteur autre :

Profession : Actif (ve) – Retraité (e) – Recherche d'emploi – Autre (entourez)

Employeur : Tél. du lieu de travail :

J'autorise Je n'autorise pas

l'administration du lycée à communiquer mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves.

Autre Personne à Prévenir Nom : Prénom : Lien : Tél :

Enfants :

Total des enfants dans la famille : Nombre d'enfants à charge de la famille :

Nombre d'enfants à charge dans le second degré public (collèges & lycées) :

L'étudiant est-il Pupille de la nation ? – Orphelin : de père de mère de père et mère

En cas d'accident

En cas d'accident, j'autorise l'établissement à prendre toutes les dispositions nécessaires.
Nom et coordonnées du médecin de famille :

Autorisation

J'autorise¹ mon fils, ma fille¹, à quitter l'établissement en l'absence de cours prévu ou imprévu, aux interours, en fin de journée et en soirée. Un étudiant mineur quittant le lycée sans autorisation, ne pourra engager la responsabilité du lycée.
Je n'autorise pas¹

¹ : rayez les mentions inutiles

Document à fournir à l'inscription

- Copie de la pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Copie des vaccinations
- Copie du relevé de notes du Baccalauréat
- Copie de la notification des bourses si boursier
- 1 photo d'identité
- 1 relevé d'identité bancaire

Signatures (dans l'ordre indiqué en haut de la page)

1^{er} REPRESENTANT LÉGAL :	2nd REPRESENTANT LÉGAL :	L'ÉTUDIANT :
--	--	---------------------

**ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
FICHE INTENDANCE**

INSCRIPTION EN : **C.P.G.E.** - **C.P.E.S. ARTS**

CLASSE :
(ne pas remplir – merci)

ETUDIANT : **NOM :** **PRENOM :**

ADRESSE PERSONNELLE : (pendant la scolarité)

N° RUE

CODE POSTAL :

VILLE/PAYS :

APT :

TEL :

ADRESSE DU RESPONSABLE FINANCIER :

NOM :

N° RUE

CODE POSTAL :

VILLE/PAYS :

PRENOM :

APT :

TEL :

1) DEMANDE A ETRE ADMIS(E) POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 EN TANT QUE :

EXTERNE **DEMI - PENSIONNAIRE AU TICKET** **INTERNE** **INTERNE-EXTERNE**
(Aucun repas possible)

2) DECLARE AVOIR DEPOSE UNE DEMANDE DE BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR POUR L'ANNEE 2022/2023
 OUI – NON

Si « oui », joindre obligatoirement justificatif de la demande (copie de l'accusé de réception du dossier, et à réception, notification d'attribution délivrée par les services du CROUS de votre académie)

(LES ELEVES EXTERNES NE SONT PAS CONCERNES PAR CE QUI SUIT)

ENGAGEMENT DU RESPONSABLE FINANCIER :

En tant que **responsable financier de l'étudiant**, je m'engage à régler à l'agent comptable de l'établissement le montant des frais scolaires selon les modalités en vigueur :

- ✓ pour les **DEMI - PENSIONNAIRES** : par l'achat préalable de repas (*de préférence par multiple de 10 en chèque, espèces ou paiement en ligne*)
 - ci-joint un 1^{er} chèque d'un montant de€ (*encaissement fin septembre 2022*)
- ✓ pour les **INTERNES** et les **INTERNES-EXTERNES** :
 - en début de trimestre, dans les 10 jours qui suivent la réception de l'avis de paiement (en espèces, chèque, virement bancaire ou télépaiement)
 - par prélèvements automatiques d'octobre à juillet (imprimé ci-joint)

Je prends note également que :

- ⇒ Conformément au règlement régional du service d'hébergement et de restauration, toute demande de changement de qualité doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la fin de chaque trimestre civil, pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant. Les changements en cours de trimestre doivent être justifiés par des circonstances exceptionnelles, motivées et soumises à l'accord du Chef d'établissement.
- ⇒ le non-paiement des frais scolaires peut entraîner la radiation définitive de l'élève en tant que demi-pensionnaire ou interne ainsi que des poursuites judiciaires.
- ⇒ la première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/2021, susceptible de modification en 2023)

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus et m'engage à faire connaître au service Intendance tout changement dans ma situation.

Fait à le

(Signatures précédées des noms et prénoms en toutes lettres)

Signature du responsable financier :

Signature de l'étudiant :

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ETUDIANTS DEMI-PENSIONNAIRES**

DEMI-PENSION – TARIFS 2022 : Repas à l'unité : 4.20 €
Pour 10 repas : 42.00 €
Pour 20 repas : 84.00 €

Possibilité de prendre ses repas du lundi au vendredi, de 11 h 20 à 13 h 15.

L'étudiant doit être inscrit demi-pensionnaire pour accéder au self (ne serait-ce qu'une fois par mois)

- ⇒ Système d'une carte, créditée à l'avance d'un certain nombre de repas (de préférence par multiple de 10) et débitée au fur et à mesure des repas utilisés. Cette carte ne doit pas avoir un solde négatif.
- ⇒ La première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/2021, susceptible de modification en 2023)

MOYENS DE PAIEMENT POUR L'ACHAT DE REPAS :

- **Espèces** : L'étudiant doit obligatoirement se présenter au service intendance, qui délivrera une quittance. Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts). Versement possible au service intendance à partir du 29 août 2022.
- **Chèque bancaire** : Possibilité d'établir un 1^{er} chèque à l'inscription (encaissement fin septembre). Notez les Nom et Prénom de l'étudiant au dos du chèque et libellez-le à l'ordre de l'«Agent Comptable Lycée Alain-Fournier». Les chèques doivent être adressés directement au service Intendance, ou déposés (sans enveloppe) dans l'une des deux boîtes prévues à cet effet (l'une à la vie scolaire, l'autre dans le hall du bâtiment administratif) **le matin, avant 10h30**.
- **Paiement en ligne** : Réouverture du service à compter du 29 août 2022 pour les étudiants déjà bénéficiaires de ce service en 2021/2022. Pour les autres, envoi par mail des identifiants et mot de passe au responsable financier, mi-octobre. Paiement accessible depuis le site Internet du lycée Alain-Fournier – Onglet « Espace privé » - Cliquer sur « Achat repas ». Paiement par carte bancaire sécurisé. Montant minimum : 1 €

LES AIDES FINANCIERES :

Les aides nationales :

- *Dossier Social Etudiant* : Campagne 2022/2023 ouverte jusqu'au 15 mai 2022. En cas de changement dans votre situation après cette date, vous pouvez demander une révision de votre dossier en vous rendant sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr.
- *Aide pour une complémentaire santé* : www.ameli.fr/simulateur-droits

Les aides régionales :

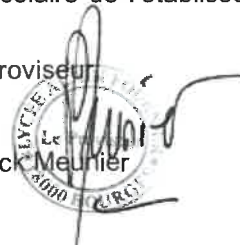
- Les étudiants et leurs familles peuvent retrouver les aides spécifiques selon leur problématique centralisées sous : <https://crijinfo.fr/category/urgence-etudiante/> (précarité financière, aide au logement, aide alimentaire, soutien psychologique, déplacements, numérique...) et de manière plus globale sur le portail régional des 15-25 ans « YEPS.fr ».
- *Le fonds social régional* : Aide gérée par l'établissement, destinée spécifiquement à l'achat des repas (renseignements auprès du service Intendance)

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ Les élèves des classes préparatoires ont le statut d'étudiant. En conséquence, l'inscription à l'université est obligatoire ainsi que la « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (respectivement 170 € et 95 €). Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais.
- ✓ Outre les bourses nationales attribuées par le CROUS, vous pouvez, en cas de difficultés financières, prendre rendez-vous, au bureau de la vie scolaire, avec l'Assistante Sociale Scolaire de l'établissement (à compter du 5 septembre 2022).

Le Proviseur

Patrick Meunier



**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
ETUDIANTS INTERNES OU INTERNES-EXTERNES**

TARIFS ANNEE 2022 :

Internes :

Sept-Déc 2022	*Donnés à titre indicatif - Susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2023		
	Janvier-Mars 2022	Avril-Juin 2022	Total annuel
705.64 €	604.83 €*	504.03 €*	1 814.50 €*

Internes - Externés : (hébergement à l'extérieur mais tous les repas sont pris au lycée)

Sept-Déc 2022	*Donnés à titre indicatif - Susceptibles de modifications au 1 ^{er} janvier 2023		
	Janvier-Mars 2022	Avril-Juin 2022	Total annuel
530.60 €	454.80 €*	379.00 €*	1 364.40 €*

L'internat, pour les CPGE ou CPES Arts, est ouvert le week-end, sauf vacances scolaires et week-ends particuliers (jouxant des jours fériés). Le forfait trimestriel inclut tous les repas du lundi matin au samedi midi. Les horaires du petit-déjeuner sont de 7 h 15 à 7 h 50, ceux du dîner de 18 h 55 à 19 h 25.

La facture d'internat ou d'internat-externat est payable, chaque trimestre, dans les 10 jours qui suivent la réception de l'avis aux familles ou mensuellement, par prélèvement automatique.

Le responsable financier s'engage à régler à l'agent comptable de l'établissement le montant des frais scolaires selon les modalités précisées ci-dessus.

Il prend note également que :

- ⇒ conformément au règlement régional du service d'hébergement et de restauration, toute demande de changement de qualité doit être formulée au plus tard 2 semaines avant la fin de chaque trimestre civil, pour une prise d'effet à compter du trimestre suivant. Les changements en cours de trimestre doivent être justifiés par des circonstances exceptionnelles, motivées et soumises à l'accord du Chef d'établissement.
- ⇒ le non-paiement des frais scolaires, de même que tout comportement inadapté à la vie en communauté, peut entraîner la radiation définitive de l'étudiant en tant que demi-pensionnaire ou interne ainsi que des poursuites judiciaires
- ⇒ la première carte-self est gratuite. En cas de perte ou de détérioration, le prix d'achat d'une nouvelle carte est de 4.60 € (tarif au 01/04/21, susceptible de modification en 2023).
- ⇒ Cette même carte permet l'accès magnétique au portail et au bâtiment de l'internat. Une clef de chambre est également prêtée pour l'année scolaire. Aussi, une caution pour ces moyens d'accès est demandée le jour de la rentrée (soit 29.60 € -susceptible de modification au 1^{er} septembre 2022-, payable par chèque ou espèces). Cette caution sera remboursée au départ de l'étudiant, après restitution de ces moyens d'accès.

MOYENS DE PAIEMENT DE L'INTERNAT :

- **Espèces** : L'étudiant doit obligatoirement se présenter au service intendance, qui délivrera une quittance. Encaissement limité à 300€ (en application de l'article 1680 du code général des impôts).
- **Chèque bancaire** : Le chèque doit être adressé directement au service Intendance, libellé à l'ordre de l' « Agent comptable du Lycée Alain-Fournier » et accompagné du talon figurant sur l'avis aux familles.
- **Télépaiement** : Ce système permet de payer les factures d'internat 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans un environnement sécurisé et sans avoir à se déplacer.
Accessible à l'adresse suivante : <https://educonnect.education.gouv.fr> ou depuis le site Internet du lycée Alain-Fournier – onglet « Espace privé » - Cliquer sur « EduConnect » - saisir vos identifiant et mot de passe (identiques à ProNotes). Montant minimum : 20 €
- **Prélèvements automatiques** : Prélèvement mensuel de 185.00 €* au 10 du mois, d'octobre à juillet avec ajustement sur le dernier mois de chaque trimestre. Autorisation et mandat à signer et à retourner au service intendance, accompagné d'un RIB. Valable pour l'ensemble de la scolarité de l'étudiant sauf en cas de changement de compte bancaire. Arrêt des prélèvements au 2^{ème} rejet.
- **Virements bancaires** : Les références du compte bancaire du lycée figurent sur l'avis aux familles. Merci de préciser le nom de l'étudiant et la référence de la créance.

LES AIDES FINANCIERES :

Les aides nationales :

- *Le Dossier Social Etudiant* : Campagne 2022/2023 ouverte jusqu'au 15 mai 2022. En cas de changement dans votre situation après cette date, vous pouvez demander une révision de votre dossier en vous rendant sur le site

www.messervices.etudiant.gouv.fr.

- *Aide pour une complémentaire santé* : www.ameli.fr/simulateur-droits

Les aides régionales :

- Les étudiants et leurs familles peuvent **retrouver les aides spécifiques selon leur problématique centralisées sous** : <https://criiinfo.fr/category/urgence-etudiante/> (précarité financière, aide au logement, aide alimentaire, soutien psychologique, déplacements, numérique...) et de manière plus globale sur le portail régional des 15-25 ans « YEPS.fr ».

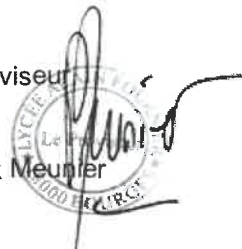
- *Le fonds social régional* : Aide gérée par l'établissement destinée spécifiquement pour l'achat des repas (renseignements auprès du service Intendance)

INFORMATIONS DIVERSES :

- ✓ *Les élèves des classes préparatoires ont le statut d'étudiant. En conséquence, l'inscription à l'université est obligatoire ainsi que la « Contribution Vie Etudiante et de Campus » (respectivement 170 € et 95 €). Les étudiants boursiers sont exonérés de ces frais.*
- ✓ *Outre les bourses nationales attribuées par le CROUS, vous pouvez, en cas de difficultés financières, prendre rendez-vous, au bureau de la vie scolaire, avec l'Assistante Sociale Scolaire de l'établissement (à compter du 5 septembre 2022).*

Le Proviseur

Patrick Meunier





AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE
(Mode de paiement exclusivement réservé aux étudiants internes
ou internes-externés)

Le règlement régional du service annexe d'hébergement et de restauration pose, en son article 3, le principe général du paiement préalable.

En conséquence, le forfait de l'internat est payable d'avance :

- soit au début de chaque trimestre, dans les 10 jours suivant l'avis aux familles
- soit mensuellement, par prélèvement automatique, d'octobre à juillet : **185 €* au 10 de chaque mois.**

Si vous souhaitez bénéficier de ce mode de règlement, vous devez remplir le document ci-dessous ainsi que le mandat de prélèvement ci-joint. L'ensemble de ces documents doit être retourné au service intendance, accompagné d'un relevé d'identité bancaire, comportant le nom du débiteur ainsi que les identifiants IBAN et BIC.

Un échéancier précisant les dates exactes et rappelant les montants des prélèvements sera adressé en septembre.



(Joindre RIB et mandat de prélèvement)

DEMANDE DE PRELEVEMENT :

Je soussigné, Nom : _____ Prénom : _____
(le responsable financier doit être le même que sur la fiche d'inscription du secrétariat)

responsable financier de l'étudiant :
Nom : _____ Prénom : _____

- déclare opter pour le règlement des frais d'internat par prélèvement automatique :
 - sur mon compte
 - sur le compte de mon fils – ma fille et m'engage à veiller à l'approvisionnement suffisant de celui-ci (arrêt de la procédure en cas de rejet)
- reconnais avoir été informé des modalités de fonctionnement suivantes :
 - ⇒ montant mensuel fixé à 185 €*
 - ⇒ prélèvement autour du 10 de chaque mois
 - ⇒ envoi d'un échéancier en début d'année
 - ⇒ 10 mensualités : d'octobre 2022 à juillet 2023
 - ⇒ ajustement des trimestres sur janvier, avril et juillet avec, le cas échéant, remboursement des trop-perçus

Fait à _____

le _____

Signature du responsable financier : _____

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance ~~Demi-Pension/Internat/Agées~~

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez AGENT COMPTABLE L.A.F. à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de AGENT COMPTABLE L.A.F..
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :
- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 11 ESD 608972

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : AGENT COMPTABLE L.A.F.

Adresse : 50 RUE STEPHANE MALLARME
BP 4068

Code postal : 18028

Ville : BOURGES CEDEX

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif



Paiement ponctuel



Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par AGENT COMPTABLE L.A.F.. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec AGENT COMPTABLE L.A.F..

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



FICHE D'URGENCE DESTINEE A L'INFIRMIERE

IMPERATIF : FOURNIR LES PHOTOCOPIES DU CARNET DE SANTE :

Vaccinations antituberculeuse, Intra-dermo réaction, Antipoliomyélite, Antidiphthérique, Antitétanique, Autres vaccins...)

NOM DE L'ETUDIANT :

Prénoms :

Né(e) le : à

N° S.S. étudiant :

Centre de Sécurité Social et Adresse :

Mutuelle et Adresse :

Qualité de l' étudiant : Externe ½ pensionnaire Interne Interne externé (3 repas mais non logé)

NOM et Prénoms du père :

Profession :

N° de S.S et adresse du centre :

NOM de jeune fille et Prénoms de la mère :

Profession :

N° de S.S et adresse du centre :

Adresse des parents ou du représentant légal :

N°..... Rue.....

Code Postal : **Ville** :

Tél : **Portable** :

Mail :@.....

**POUR VOUS APPELER EN CAS D'URGENCE,
INDIQUEZ CELUI DE VOTRE LIEU DE TRAVAIL OU D'UN PROCHE :**

N° de TEL : **NOM** : **Lien de parenté** :

N° de TEL : **NOM** : **Lien de parenté** :

NOM et Adresse du Médecin traitant :
..... **TEL** :

INDICATIONS SUR LA SANTE DE L'ETUDIANT (Allergies, traitements, maladies...)

Il est possible de rencontrer l'infirmière pour évoquer un ou des problèmes particuliers

.....
.....
.....

En cas d'urgence, un étudiant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins

Le...../...../.....« Lu et approuvé »

Signature(s) du (des) représentant(s) légal (aux) :

- DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement